

DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION

MRC DE SEPT-RIVIÈRES

Renseignements

Nom du requérant

Adresse du requérant

Téléphone résidence

Téléphone autre

Courriel

Document(s) demandé(s)

3 façons d'acheminer une demande :

- ▶ Remplir une demande en ligne : <http://www.septrivieres.qc.ca/organisation/acces-a-linformation>
- ▶ Faire parvenir ce formulaire à : info@mrc.septrivieres.qc.ca
- ▶ Le poster à : MRC de Sept-Rivières
1166, boulevard Laure
Sept-Îles (Québec) G4S 1C4

NOTE : Pour les envois par la poste, une signature est obligatoire.

Signature : _____

*Selon l'article 11, l'accès à un document est gratuit. Toutefois, des frais n'excédant pas le coût de sa transcription, de la reproduction ou de sa transmission peuvent être exigés du requérant.

Selon le Règlement de la section II, Documents détenus par les organismes municipaux, art 9 : "Les frais exigibles pour la transcription et la reproduction d'un document détenu par un organisme municipal sont de 0,30 \$ pour une page photocopiée d'un document".

Selon l'article 47, un délai maximum de vingt (20) jours est autorisé pour la transmission du ou des document(s) demandé(s).